

# DÉCHETS VÉGÉTAUX : QUELQUES RÈGLES

Service apprécié par les habitants de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, le ramassage des déchets végétaux (appelés aussi déchets "verts") ne peut se faire de façon optimale que si certaines règles sont respectées les jours de collecte :



## Quels déchets ?

AUTORISÉS	 OK Tontes de pelouse	 OK Feuilles	 OK Tailles de haies (en fagots liés avec ficelle 1m maxi, diamètre des branches 5cm maxi)
	 NON! Terre	 NON! Bois peint ou vernis	 NON! Souches, troncs et branches diamètre > 5cm
INTERDITS			 NON! Liens plastique/métal

## Quels contenants ?

Ne pas utiliser les bacs et sacs jaunes et bleus réservés au tri sélectif



Si des déchets verts sont présents dans les sacs ou bacs les jours de collecte des ordures ménagères, ils ne seront pas ramassés.



## COMPOST

Chaque samedi du mois d'avril, la déchetterie de Saint-léonard vous propose du compost gratuitement\* ! Pensez-y !

\* Réservé aux habitants de la CAB, pour usage personnel, limité à 0,5 m<sup>3</sup> par usager, dans la limite des stocks disponibles

## Quelle quantité ?

**0,5m<sup>3</sup>** = Quantité maxi de déchets verts autorisés  
soit 5 sacs de 100l

Le surplus peut être emmené directement par vos soins à l'une des déchetteries de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (coordonnées ci-dessous).

## MALIN

Si vous désirez un composteur individuel à tarif intéressant, vous pouvez contacter directement votre mairie.



Les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie toute l'année

**DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN**  
Rue Louis Lumière  
ZI de l'Inquéterie  
Tél. : 03 21 80 26 27

**DÉCHETTERIE DE SAINT-LÉONARD**  
Rue Louis Blériot  
ZI de la Liane  
Tél. : 03 21 92 31 51

Les déchetteries sont ouvertes de 8h à 18h45 du lundi au samedi sans interruption et de 8h à 11h45 le dimanche (fermées les jours fériés)

Réalisation Service Communication CAB - Ne pas jeter sur la voie publique SVP

UNE QUESTION SUR LE TRI  
OU SUR LA COLLECTE  
DE VOS DÉCHETS ?

APPEL GRATUIT  
**NoVert 0800 072 772**

Mail : [dechets@agglou-boulonnais.fr](mailto:dechets@agglou-boulonnais.fr)